

Symphonie de critiques

Thierry Millet et Michel Sainte-Marie se sont durement opposés jeudi soir. Objet de leur bras de fer : la révision du projet de conservatoire à la Maison carrée.



L'élú de l'opposition Thierry Millet a réclamé une suspension de séance, considérant que le maire l'avait interrompu au mépris du règlement intérieur. (Photo O. D.)

Ça a camphré avant-hier au Conseil municipal. Le sujet qui a mis le feu aux poudres ? La révision du projet de conservatoire à la Maison carrée, annoncée par le maire dans nos colonnes au lendemain de la Fête de la musique. Avant de passer en revue l'ordre du jour, le maire Michel Sainte-Marie souhaite une nouvelle fois clarifier sa position et engager un débat (lire ci-dessous). À condition que chaque intervention de groupe n'excède pas cinq minutes.

Michèle Iste ouvre le bal au nom des communistes. Amère, elle déplore l'abandon du projet initial, à ses yeux plus attractif et doté d'une envergure régionale. Tout en louant la qualité du travail de l'équipe enseignante du conservatoire, elle juge que ce retrait rompt avec l'ambition culturelle de la ville. Autre voix de la majorité, l'écologiste Gérard Chausset prend le contre-pied de sa collègue du PC. Il évoque une « sage et bonne décision ». Le cumul des difficultés techniques, environnementales et financières appelait nécessairement « une solution alternative, plus sobre. »

Faire d'une pierre deux coups

Plongé dans ses calculs, l'élú de l'opposition Thierry Millet passe son tour et cède le micro à Alain Anziani. Là encore, l'adjoint aux finances salue la décision « courageuse, pertinente et positive » du maire, dans un contexte économique et financier pas facile. « On fait d'une pierre deux coups en fixant un horizon (2016 pour la réalisation de l'ensemble du conservatoire) et en préservant la rénovation de la Maison carrée. »

Thierry Millet, qui a enfin fini de faire chauffer sa calculette, entre en piste. Il félicite d'abord la position plus « raisonnable » de la majorité. « Les Mérignacais vont pouvoir respirer en bénéficiant d'un outil sans les conséquences financières », clame-t-il, avant d'adresser au maire : « Je vous remercie d'avoir eu le courage de revenir en arrière. J'imagine que cette décision n'a pas été facile à prendre. »

Cependant, l'ironie des compliments laisse vite place aux franches critiques. Projet de prestige, resserrement du crédit, baisse des aides de l'État... l'élu du centre droit rappelle à grand renfort de citations puisées dans ses propres écrits combien il avait à maintes reprises alerté la majorité sur toutes ces menaces. Mais surtout, « le projet initial que nous croyions arrêté dans son dérapage à 16 millions d'euros était arrivé à 17,8 millions, souligne-t-il. On est ainsi passé de 10 à 12 puis 16 et enfin 17,8 millions, soit une augmentation de 78 %. Son abandon va faire économiser la bagatelle de 11,7 millions d'euros. » Néanmoins, tout ne s'efface pas d'un trait de plume poursuit Thierry Millet, qui met en exergue la « dépense sèche et inutile » correspondant à une partie des honoraires de l'architecte. Il estime le gaspillage à environ 1 million. C'est la conséquence de « l'incompétence, de l'entêtement visible et du manque de bon sens et d'écoute » de la majorité.

Suspension de séance

« Pouvez-vous conclure ? », coupe soudain le maire, précisant à son interlocuteur qu'il pourra reprendre son argumentaire en fin de séance, lors d'une question orale portant également sur le conservatoire. Le ton monte entre les deux hommes qui s'interrompent à tour de rôle. Thierry Millet réclame une suspension de séance, brandit le règlement intérieur.

Michel Sainte-Marie finit par la lui accorder, non sans avoir répondu au préalable à l'amertume de Michèle Iste : « Ce n'est pas parce qu'on change de calibre au niveau des locaux que la qualité de l'enseignement musical s'en trouvera affectée, plaide le maire. À Vienne, Schubert, Mozart et Beethoven n'exprimaient pas leur génie dans des palaces. » Au terme des cinq minutes de suspension de séance, les échanges ont repris sans perdre en intensité.